

COMPTE-RENDU RÉUNION du 14 septembre 2021

Objet : Réaménagement de l'avenue du Château partie Ouest

Participants Ville de Bourg-la-Reine :

Patrick Donath, Maire,
Isabelle Spiers, Maire Adjointe déléguée à l'aménagement urbain et au cadre de vie,
Cédric Nicolas, Maire-Adjoint délégué aux Mobilités, à l'innovation du service au public et au numérique,
Tristan Legendre, Conseiller municipal délégué à la Ville cyclable,

Les services techniques :

Sandra Zerbib, Directrice à l'aménagement urbain et au cadre de vie,
Alain Trocquemé, Responsable Espace Public
Isma Hassissene, Technicienne Espace Public
Alexandra Rochette, gestionnaire administratif

Participants Vallée Sud – Grand Paris :

Aymeric Viel, Chargé d'opération, Service Maîtrise d'Ouvrage Eau Assainissement Voirie, VSGP,
Marine Colsenet, Bureau d'étude SEGIC,

et les riverains de l'avenue du Château, partie ouest comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la rue de la Fontaine Grelot.

En introduction, Monsieur le Maire rappelle que :

- la Ville est composée de quartiers d'immeubles collectifs, de quartiers commerciaux et de quartiers pavillonnaires,
- la Ville est quadrillée de voies de transit et de rues de déserte
- de nombreux équipements publics (écoles, gymnases, terrains de sport, théâtre, salles diverses,...) sont à disposition des habitants de la ville et sont répartis sur l'ensemble du territoire
- ces équipements et voies de circulation peuvent amener des désagréments et des contraintes à l'ensemble des habitants.

L'objectif de la municipalité est de rendre la ville agréable pour tous et de répondre aux enjeux de l'urgence climatique.

La Ville souhaite ainsi développer des îlots de fraîcheur et des aires de promenade apaisées en complément des squares et parcs. L'objectif est d'augmenter les plantations d'arbres et les aires de verdure, notamment dans les quartiers pavillonnaires pouvant ainsi constituer des lieux de promenade.

Dans le cadre de la rénovation d'une rue, l'objectif principal est d'assurer la sécurité pour tous et le meilleur embellissement.

Par ailleurs, certains équipements, souvent nécessaires au quartier, sont répartis sur les rues et avenue du quartier. Ainsi initialement, pour l'avenue du Château, la Ville a prévu 2 arrêts de bus Paladin, un point d'apport volontaire pour le verre et une station Vélib'.

Une nouvelle répartition de ces équipements collectifs nous a amené à supprimer les arrêts Paladin et le point d'apport volontaire de verres. Dans ce cadre, la Ville propose de dissocier l'implantation des stations vélos de la rénovation de l'avenue en réservant les emplacements nécessaires sur l'avenue à des stations dont la dimension reste à parfaire.

1. Introduction et présentations :

Monsieur le Maire a rappelé le processus de concertation mis en œuvre depuis mars 2019 ainsi que les différents objectifs du projet de réaménagement de l'avenue du Château. Les membres de groupe de travail avec l'appui des Services Techniques Municipaux ont ainsi pu dégager une proposition de profil de rue, composée d'une voie unique de circulation bidirectionnelle de 3,50 m de large avec des zones de croisement, la conservation de deux trottoirs larges et la plantation d'arbres d'alignement des deux côtés de la voie. Les grandes lignes de ce projet ont été validées en réunion publique d'octobre 2019.

En mai 2021, lors de la dernière présentation du projet au groupe de travail, il a été évoqué l'installation d'une station Vélib', une station Zoov, la mise en œuvre d'un point d'apport volontaire de verre (PAVE) et la conservation des arrêts du bus du Paladin.

A cela, certains riverains ont apporté des remarques sur le projet global et sur ces derniers points en particulier. L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur ce projet et de présenter 2 variantes possibles.

2. Rappel des objectifs formulés par les riverains :

- Conserver une voie très arborée,
- Maintenir un nombre suffisant de places de stationnement,
- Conserver des trottoirs confortables et agréables,
- Maîtriser une circulation automobile,

Marine Colsenet, Bureau d'étude SEGIC, présente la proposition étudiée avec les membres du groupe de travail, ainsi que les deux variantes à ce projet.

3. Rappel du profil de voirie retenu en réunion publique d'octobre 2019 :

- Stationnement bilatéral avec 43 places fixes,
- Largeur de chaussée réduite à 3,50m ,
- Création de 5 zones de croisement en enrobé rouge sur plateaux surélevés espacées d'environ 50 mètres,
- Plantation de 32 arbres répartis des deux côtés de la rue (nombre équivalent à la situation actuelle),
- Maintien d'une place PMR,
- Suite à la demande formulée par le groupe de travail en mai 2021 : suppression des 2 arrêts du Paladin et du PAVE verre remplacés par la création de 4 places de stationnement supplémentaires,
- L'état sanitaire des arbres actuels ne nous permet pas de les conserver, ils devront donc être remplacés. Il est proposé un arboretum mariant les essences d'arbres selon différentes couleurs de feuillage et de floraison.

Suite à la présentation du projet à l'ensemble des riverains, certaines remarques ont conduit la Ville à proposer 2 variantes.

Variante 1 - Largeur de chaussée élargie à 4,50 m et largeur identique des 2 trottoirs à 1,70 m :

- Réduction du trottoir côté des n° pairs de 75 cm et de 35 cm côté des n°impairs,
- Croisement possible en section courante entre deux véhicules légers et à vitesse réduite,
- Plateaux pour permettre les croisements avec véhicules lourds,
- Stationnement bilatéral (idem solution de base),
- Pas de plantation d'arbres du fait de la présence des réseaux souterrains, à l'exception de 4 arbres (2 angle RD920 et 2 angle Fontaine Grelot).

Variante 2 - Largeur de chaussée élargie à 4,50 m avec 1 largeur de trottoir à 1,40 m au nord et 2 m au sud

- Réduction du trottoir côté des n° pairs de 45cm (sud) et de 65 cm côté des n°impairs (nord),
- Croisements possibles en section courante entre deux véhicules légers et à vitesse réduite,

- Plateaux pour permettre les croisements avec véhicules lourds,
- Stationnement bilatéral (idem solution de base),
- Plantation de 21 arbres possible uniquement côté sud en raison de la présence des réseaux souterrains.

4. Échanges avec les riverains :

4.1. Stations de Vélib' et Zoov :

Diverses interrogations des riverains :

- La Ville a-t-elle un retour d'information sur leur utilité et la nécessité d'implanter ces stations ?
- L'emplacement choisi est inadéquat sur l'av. du Château et serait plus pertinent sur la RD920,
- La quantité de vélos proposée est trop importante, nuisance esthétique,
- La Ville a-t-elle un retour d'information de riverains proches de telles stations ? Il y a un risque de nuisance (surnombre de piétons sur trottoir et devant les entrées de résidences),
- La largeur de trottoir restant est-elle suffisante au droit des stations ?
- Les stations sur Bagneux (sortie de Gare) et Cachan sont directement sur RD920, pourquoi un refus sur Bourg-la-Reine ?

Réponses de la Ville par Cédric Nicolas et Tristan Legendre :

rappel des chiffres :

- Sur la région Île de France progression de la fréquentation cyclable de 10% sur l'ensemble de l'année 2020 par rapport à 2019 et même 27% hors des deux périodes de confinement,
- Près de 1 800 stations de vélos en libre-service sont présentes dans Paris et dans une partie des communes de la petite couronne,
- La pratique s'est développée, notamment depuis les grèves de 2019 et la crise sanitaire,
- Taille moyenne des stations : 31 vélos

Intérêt commun de ces stations :

- Le renforcement du maillage des réseaux augmente l'attractivité et l'usage des Vélib', par exemple la station Place de la Gare (1 500 locations / mois),
- L'emplacement doit être visible depuis les axes cyclables,
- L'avenue du Château est centrale géographiquement sur le quartier sud ce qui permet de répondre à l'intérêt de l'ensemble des riverains du quartier pour ces équipements,
- La proximité du passage protégé par un feu pour joindre la piste cyclable côté Sceaux sécurise la traversée des cyclistes,
- La Ville n'a aucune remarque négative des riverains sur la présence de la station angle Leclerc/Bièvre,
- Le périmètre du réseau Zoov s'étend entre le Plateau de Saclay et Bourg-la-Reine. Le réseau Vélib' s'étend entre Paris et Bourg-la-Reine. Ces stations sont un relais entre les 2 réseaux,
- La présence d'une station Zoov évite le stationnement anarchique des vélos Zoov sur trottoirs.

4.2. Point sur le profil de chaussée, différence entre le projet retenu en réunion publique d'octobre 2019 et les variantes proposées :

Diverses interrogations et remarques des riverains :

- Pourquoi la Ville revient sur le projet déjà voté en octobre 2019 ?
- Il est important de conserver les arbres,
- La signalétique du partage de voie voiture/vélo doit être très présente,
- La Ville a-t-elle un retour d'information des riverains de rue avec voie unique de circulation et zones de croisement ?
- Le sens prioritaire sur les zones de croisement est-il respecté ?

- Comment limiter la vitesse des automobilistes, notamment des véhicules de transit ?
- La chaussée à 4,50 m permet de se croiser de justesse mais ne présente aucun risque pour doubler les cyclistes.

Réponses de la Ville :

- En présentant 2 variantes, la Ville répond à la demande de certains riverains sur le projet global,
- La qualité de vie des riverains passe par la notion de partage de voie, d'où la nécessité de planter des arbres et de conserver une belle largeur de trottoirs pour les piétons, de réduire la vitesse des véhicules et limiter le passage des véhicules de transit par la mise en œuvre d'une voie unique de circulation ce qui sécurise également la circulation des cyclistes,
- Depuis la réalisation de la rue de la Fontaine Grelot et de l'avenue des Cottages, la Ville n'enregistre plus de plainte relative à la vitesse excessive, au non respect du stationnement.
- La rue des Filmins à Sceaux est sur le même profil que la proposition initiale avec une largeur de chaussée à 3,50 m et zones de croisement. A la demande des riverains de la rue Auguste Demmler, son réaménagement est également étudié sur le même principe.

4. 3. Revêtement des entrées charretières

- La participation au questionnaire sur le revêtement des bateaux n'a pas permis de départager d'une façon significative les différentes propositions, à savoir :
 - un revêtement en enrobé
 - des pavés surfacés avec joints cimentés
- Certains riverains ont exprimé le souhait de conserver les pavés ronds existants. Néanmoins, la Ville souligne la difficulté de conserver les joints en bon état de façon durable. Il est également rappelé que l'entretien du revêtement est à la charge du propriétaire, notamment en ce qui concerne les joints entre pavés et le scellement de ces derniers.
- D'autres riverains ont exprimé le souhait de rendre les trottoirs de l'av du Château plus accessibles, notamment pour les personnes à mobilité réduite et préfèrent un revêtement en enrobé.

5. Les décisions prises :

- Il est impératif de conserver la plantation d'arbres sur l'avenue, c'est pourquoi la variante 1 n'est pas envisageable pour la Ville,
- La sécurité de la circulation piétonne est une priorité pour la Ville et la conservation des pavés ronds existants est à éviter,
- L'implantation de la station Zoov et de la station Vélib' sera dissociée du projet de l'avenue du Château,
- Le projet d'arboretum sera présenté durant la phase travaux,
- Les travaux sur la partie Est (de la rue de la Fontaine Grelot à la rue Hoffmann) débiteront indépendamment des décisions de la partie Ouest de l'avenue du Château.

Conclusion :

la Ville interrogera les riverains concernant :

- le profil de la voie : solution de base ou variante 2,
- le revêtement des bateaux en enrobé, en nouveaux pavés sciés granit (bateaux du boulevard du Maréchal Joffre en cours d'aménagement) ou en pavés ronds existants.